

Camping Sainte Anne

Pour les locataires de mobil homes



Eh oui...le séjour se termine et il va falloir partir...
Le ménage doit être fait et le mobil-home doit être laissé aussi propre que vous l'avez trouvé.

Quand vous êtes prêts à partir, allez le signaler à l'accueil afin de vérifier le mobil-home.

Pour les emplacements de camping

Nous préférons que vous nous préveniez la veille de votre départ.

Idem pour le règlement de votre séjour.

Merci à vous et nous espérons à bientôt !

☺ La Direction

LES JOURS DE MARCHÉS

LA TRANCHE SUR MER

Mardi et Samedi

LA GRIERE (en saison haute)

Mercredi

LA FAUTE

Jeudi et Dimanche

